

COMMENT OBTENIR L'APPUI FINANCIER DU PROGRAMME DE COOPÉRATION
INDUSTRIELLE DE L'ACDI

Le Programme de coopération industrielle (PCI) de l'ACDI a pour objectif de seconder les efforts de développement économique et social des pays du tiers monde.

Le PCI comporte plusieurs mécanismes susceptibles d'aider le secteur privé canadien à concourir à cet objectif, notamment le Mécanisme canadien de préparation de projets (MCP) et des mécanismes de soutien de l'investissement.

Le MCP sert surtout à appuyer les études préliminaires que mènent des consultants qui espèrent obtenir d'organismes autres que l'ACDI la mission d'étudier à fond la faisabilité de projets d'investissement dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ils espèrent également repérer pour le compte d'autres entreprises canadiennes d'éventuels marchés de biens et de services financés par des institutions financières internationales (IFI) à l'aide de fonds déliés.

Sont admissibles au PCI les projets qui contribuent entre autres :

- à créer de l'emploi dans le pays hôte (notamment pour les femmes);
- à procurer au pays hôte des devises grâce à la fabrication de produits de remplacement des importations;
- à stimuler la demande des biens et services du pays hôte;
- à améliorer l'environnement du pays hôte (c'est-à-dire réduire la pollution);
- à augmenter la capacité du gouvernement du pays hôte à financer son programme de développement en réaménageant son assiette fiscale.

Si vous voulez mettre sur pied une entreprise conjointe (dans le secteur secondaire ou tertiaire), faire exploiter votre technologie sous licence, conclure un accord de coproduction ou établir quelque autre arrangement qui soit avantageux tant pour vous que pour un ou plusieurs des pays en question, vous pouvez obtenir du PCI jusqu'à 365 000 \$ répartis comme suit :

- jusqu'à 15 000 \$ au titre de vos pourparlers initiaux (étude exploratoire);
- jusqu'à 100 000 \$ au titre de la conclusion d'un accord écrit qui soit satisfaisant pour vous-même, votre partenaire et les autorités de coordination